



Demande de documents vie commune

Par **pepe123**, le **07/03/2012** à **21:39**

bonjour

je voudrais vous exposer ma situation. je suis argentin, ça fait 5 ans que j'ai une relation stable avec mon partenaire français. j'ai toujours été en situation régulier, j'ai fait mes études en France et cet année mon employeur, le rectorat, m'a proposé un CDD à temps complet et changer mon statut d'étudiant à salarié. Sauf que mon copain et moi, nous nous avons pacsé l'année dernière et nous avons décidé de faire une demande de titre de séjour vie privée et familiale. Dans les documents demandés, ils parlent de fournir tout document prouvant une vie commune. j'ai tous mes contrats avec le rectorat avec l'adresse et nom de mon copain, pareil pour la secu, ma compte bancaire, les impôts avec les deux noms, mes fiches de paie, ma mutuelle, mon premier titre de séjour, même les rdv que j'ai eu à l'hôpital, mais nous n'avons pas de bail car mon copain est propriétaire, nous n'avons non plus de compte bancaire commun....pense-vous que le fait de ne pas avoir une compte commun, ou de ne pas apparaître dans la facture de gaz posera un problème?. Nous avons rédigé une lettre en expliquant que je suis logé chez lui, que nous avons une relation depuis 5 ans et que nous habitons ensemble depuis deux ans. Merci de votre reponse, je suis vraiment stresé a cause de cette situation.

bien cordialement

PP